



Demande de mutation d'une personne handicapée a cause plusieurs a

Par **marion31**, le **15/07/2014** à **21:13**

bonjour je voudrais un renseignement mon amie handicapée a été agressée et volée dans son logement plusieurs fois atteinte d'une sclérose en plaques maladie qui s'est aggravé a cause du traumatisme subit elle a demandé une mutation dans un autre environnement car vit dans la peur maintenant mutation refusée car ne rentre pas dans les critères de mutation et la charte des mutations alors dites moi qu doit-elle faire car la lettre qu'elle a reçu non seulement lui refuse la mutation mais me parait injurieuse en bref on lui fait comprendre qu'elle ne doit plus contacter l'espace de location ni se présenter a l'agence habitat toulouse mais en plus qu'elle aille voir ailleurs alors ma question suite a un évènement grave comme une agression est ce que la mutation peu être refuser et les handicapées ne sont-ils pas prioritaire d'après la loi DALLO?

Par **Lag0**, le **16/07/2014** à **07:43**

Bonjour,
J'avoue ne pas comprendre le rapport entre l'agression dont a été victime votre amie dans son logement et une éventuelle mutation. Quel rapport entre son logement et son emploi ?

Par **moisse**, le **16/07/2014** à **08:22**

Hello Lag0,

Je crois que le terme "mutation" est utilisé à contresens.
Il s'agit d'une demande visant à obtenir de la part du bailleur social un autre appartement dans une autre résidence.
Il n' a donc pas de droit spécifique au regard du dispositif DALO, puisque déjà logée.

Par **Lag0**, le **16/07/2014 à 08:35**

[citation]Je crois que le terme "mutation" est utilisé à contresens. [/citation]
Effectivement, ça doit être ça...

Par **marion31**, le **16/07/2014 à 09:10**

merci, mais je ne vois pas pourquoi vous dites que le mot mutation est utilisé a contre sens, je vois dans la charte de mutation d'un certain bailleur dont je tairai le nom je cite: seront étudiées avec attention les -demandes motivées par:
-des problèmes liés a l'environnement(dépôt de plaintes, menaces,agressions...)il me semble que mon amie est dans ce cas la?

Par **marion31**, le **16/07/2014 à 09:14**

ET SI je me souviens bien les personnes handicapées sont prioritaires sur le logement mais peu être effectivement que les lois qui on été votées ne servent a rien et même pas mise en place ce n'est que du papier comme toute promesses de nos dirigeants

Par **aguesseau**, le **16/07/2014 à 11:18**

bjr,
votre amie n'est pas prioritaire puisque elle dispose déjà d'un logement et qu'il doit exister des milliers de demandeurs de logements qui sont dans l'attente d'un logement social.
cdt

Par **marion31**, le **16/07/2014 à 11:26**

oui mais justement son appartement qui est un T3 pourrai servir a une famille, trop grand pour elle puisque dans sa mutation elle demandait un T2 alors ????? Désolée de vous contredire mais j'avais un T4 et j'ai fait une mutation avec un T2 je l'ai eu très rapidement si mon amie ne payer pas son loyer serai endetté il se bougerait leur popotin l'appartement il le lui trouvé

Par **Lag0**, le **16/07/2014** à **13:25**

[citation]mais je ne vois pas pourquoi vous dites que le mot mutation est utilisé a contre sens[/citation]

Parce que vous utilisez le terme mutation pour parler d'échange de logement. La mutation a, en premier lieu, le sens de changement (plus ou moins forcé) de lieu de travail. D'où mon incompréhension première...

Par **moisse**, le **16/07/2014** à **15:17**

Tant qu'à faire, on peut aussi évoquer la mutation d'un bien immobilier lorsque celui-ci change de propriétaire, la mutation d'un serpent lorsqu'il change de peau, d'une larve qui se change en papillon....

Mais je n'ai jamais entendu parler d'une mutation, consistant à changer simplement de lieu d'habitation.

Par **marion31**, le **16/07/2014** à **18:38**

et si cela s'appelle "une mutation" d'un logement a un autre allez voir sur le site d'habitat toulouse et tapez mutation vous verrez que cela existe mais je vois que vous avez de l'humour c'est changer d'appartement pour différentes raison

Par **moisse**, le **17/07/2014** à **08:47**

Bonjour,

Comme quoi à Toulouse certains rédacteurs feraient bien de consulter un dictionnaire, comme je viens de le faire, avant d'utiliser ce terme, qui ne serait acceptable dans cette situation qu'avec un esprit très très ouvert.

Par **jibi7**, le **17/07/2014** à **10:35**

Hello Marion,

Si le handicap de votre amie s'est aggravé ou compliqué cela pourrait être confirmé par une expertise officielle.(voir avec son medecin qui enclenchera)

Si votre amie a un emploi les incidences sur son activité être aussi précisées officiellement. Dans cette affaire je ne pense pas que se battre sur des droits et surtout du pénal fasse avancer quelque chose.

contactez plutôt des associations et organismes spécialisés (famille, handicap, droit de la femme ARS etc..) qui vous aideront a présenter sa cause plus "diplomatiquement" surtout s'ils peuvent aider a favoriser ou accélérer un échange qui aidera une autre famille.

certaines élus considerent aussi qu'il est de leur devoir de faire avancer ce genre de dossier..

Par **marion31**, le **17/07/2014** à **11:53**

merci toutes les démarches que vous me citez ont déjà étaient faites et inclus dans le dossier mais cela n'a pas donné grand chose mais je ne baisse pas les bras on va y arriver cela prendra du temps mais elle l'aura son T2, mon amie ne travaille pas impossible avec son handicap elle touche l'AHH avec un handicap a 80%